COMPTE RENDU CAPC IR1 DU 12 avril 2016
ENQUETE POSTES IR1 VACANTS

Ébauche d'un retour au dialogue social ?

Cette CAPC était présidée par Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice A, assisté de M. Alexis LOPES, chef du bureau A/2.

ENQUETE

13 postes offerts aux IR1 (et IP1) en mutation et aux IR2 en promotion.

1 poste de chef de pôle à la RR de Bastia
3 postes de Secrétaire général interrégional (Lille, Nantes, Rouen)
3 postes de chef d'un bureau de douane (Marne La Vallée, Avignon, Roissy Fédex)
2 postes d'adjoint à un chef de bureau de douane (Lyon St Exupéry, Marseille-port)
1 poste de chef d'un bureau VITI-CI (Bagnols/Cèze)
1 poste de chef d'un service VITI (Saintes)
1 poste de chef d'un SRE (Lyon)
1 poste de CSDS (Nice BSE))

50 candidats : 2 IP1, 6 IR1, 42 IR2.

- **1** poste a été attribué à un IP1,
- **3** postes ont été attribués à des IR1,
- **9** postes ont été attribués à des IR2

Rappelons que SOLIDAIRES ne vote que pour les promotions d'IR2 à IR1.

SOLIDAIRES a voté pour dans tous les cas où l'ancienneté a été respectée lorsque le premier candidat était un IR2 soit dans les 9 cas présentés.

A noter qu'il s'agit d'une première depuis de nombreuses années et que nous nous réjouissons du fait que l'administration, au moins sur cette CAPC, ait utilisé le critère de l'ancienneté pour départager les différents candidats.

Pour SOLIDAIRES siégeaient Philippe REYNAUD en qualité de titulaire et Annie DELAUNAY en qualité d'expert.

SOLIDAIRES-Douanes, 93 bis RUE DE MONTREUIL, 75 011 PARIS
Tel : 01 55 25 28 85 @ : solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

CAPC n°3 (I.R.)

du mercredi 25 mai 2016

Enquête postes IR2-IR3

Carrière | **Compte-rendu**

27 postes proposés, 11 postes pourvus !

Des conséquences de la réforme de la chaîne hiérarchique de la Surveillance et des effets du PSD sur le fonctionnement des Bureaux

Présidence : Cette CAPC était présidée par M. Alexis LOPES, chef du bureau A/2

Enquête

Postes offerts : 27 postes de chef de service offerts en mutation aux IR2 et IR3 :

- 7 postes de chef de bureau (Blois, Dunkerque énergies, Bourges, Roissy Sud procédures, Saint-Quentin, Porta, Chambéry)
- 9 postes de CSDS (Roissy T2C, Roissy BSE RI, Calais Tunnel, Le Perthus BSI, Lyon BSI, St Louis BSE, Thionville BSI, Mulhouse BSI, Roissy BSU)
- 2 postes d'adjoint à un chef divisionnaire (Basse Terre, Cerdagne)
- 4 postes d'adjoint d'un chef de service à compétence nationale (IMD Tourcoing, DOD Rouen, DOD Marseille, BCRE à la DNRED)
- 1 poste de chef d'un service VITI (Pauillac)
- 3 postes d'adjoint au chef d'un bureau de douane (Lyon Saint-Exupéry, Amiens, Saint-Julien Bardonnex)
- 1 poste de chef de pôle RR Mayotte

18 candidats : 3 IR2, 15 IR3
3 postes non demandés : Dunkerque Énergies, Thionville BSI, Mayotte RR.

Attribution

Restaient 24 postes pour 18 candidats
11 postes seulement ont pu être pourvus compte tenu des candidatures multiples.

- 3 postes ont été attribués à des IR2,
- 7 postes ont été attribués à des IR3

Poste	Prénom NOM	Grade
DOD Marseille	Patrick MASSONNIE	IR2
VITI Pauillac	Jean-Pierre PRETAT	IR2
LYON Saint-Exupéry	Denis FORESTIER	IR2
Roissy sud Procédures	Mme Marie-Thérèse RAYNAUD	IR3
Chambéry chef bureau	Jean-Luc PEPIN	IR3
Roissy T2C TGU SU	Jean-Claude ESCUTARY	IR3
Roissy BSU	Mme Marie-Christine BRUN	IR3
Adjoint division Cerdagne	Stéphane LARRIVIERE	IR3
Adjoint SG Tourcoing IMD	Johann ETIEMBLE	IR3
Adjoint Amiens	Philippe BONNETAIN	IR3
Adjoint Saint-Julien	Mme Henrie DELOR	IR3

Vote

SOLIDAIRES a voté pour : dans tous les cas où l'ancienneté a été respectée lorsque le premier candidat était un IR2 ou un IR3, soit dans 10 cas présentés.
SOLIDAIRES s'est abstenu : dans un cas où le premier choix du collègue n'a pas été respecté, en l'absence d'autre candidat sur le poste.

16 postes demeurant vacants (dont 6 postes de CSDS sur 9 proposés) :

- chef de bureau Blois
- chef de bureau Dunkerque Énergies *(non demandé)*
- chef de bureau Bourges
- chef de bureau St Quentin
- chef de bureau Porta
- CSDS Roissy BSE RI (GU)
- CSDS Calais Tunnel BSI T2 (GU)
- CSDS Le Perthus BSI (GU)
- CSDS Lyon BSI (GU)
- CSDS St Louis autoroute (GU)
- CSDS Thionville BSI (GU) *(non demandé)*
- Mulhouse BSI (GU)
- adjoint division Basse-Terre
- adjoint DOD Rouen
- adjoint Communication BCRE à DNRED
- chef de pôle RR Mayotte *(non demandé)*

Pour SOLIDAIRES siégeaient Annie DELAUNAY en qualité de titulaire et Rénaldo Prato en qualité d'expert.

CAPC n°3 (I.R.)

du mercredi 19 octobre 2016

Enquête postes IR2-IR3

Carrière (promotions) | **Compte-rendu**

Bien-être aux … CAPC ??

Introduction

Présidence :
Cette CAPC n°3, siégeant en formation séparée (d'un côté les IR1, de l'autre les IR2-IR3), était présidée par Mme Fabienne DEBAUX, sous-directrice, cheffe de la division A.

Ordre du jour : Une séance éprouvante laissant trop peu de temps pour s'approprier les éléments nécessaires à l'exercice de nos mandats (examen des dossiers individuels…etc…) car elle avait pour mission :

- Outre de procéder à l'habituelle approbation des PV de CAP précédentes et d'étudier une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles,
- la lourde tâche de procéder à la nomination de chefs de service ou d'adjoints sans changement de grade
- et de promouvoir, dans le cadre du tableau d'avancement (TA), de nouveaux IR2.

I – Demande de mise en disponibilité

Une demande de mise en disponibilité pour convenances personnelles dans une société privée a été sollicitée.
Les représentants du personnel ont donné un avis *favorable*.
La décision reste toutefois soumise à l'examen de la commission de déontologie, laquelle est en cours.

II – Nomination de chefs de service ou d'adjoints à des chefs de service

Postes offerts : 17 postes de chef de service offerts en mutation aux IR2 et IR3 :

- 4 postes de chef de bureau (Blois, Bourges, Paris Garantie, Cergy Pontoise)
- 3 postes à profil d'adjoint au chef d'un bureau de douane (L'Isle d'Abeau « contrôle », L'Isle d'Abeau « gestion-régularisation » PAP, Longoni Port)
- 1 poste d'adjoint à un chef divisionnaire (Sète division OPCO)
- 3 postes de CSDS encadrant une grande (GU) ou très grande unité (TGU) : Blagnac BSE GU, Paris BSITM TGU, Roissy BSE T2BD TGU
- 6 postes à profil de responsables dans un service à compétence nationale (SCN) :
  - → 1 SNDJ : adjoint au responsable d'unité de Lille
  - → 5 DNRED : chef de la cellule contre-prolifération (DED), adjoint division des fraudes financières (DED), adjoint analyse et soutien opérationnel (DRD), adjoint ciblage et contrôle de la contrebande (DRD), adjoint chef d'échelon Rouen (DOD).

3 postes non demandés :

- Longoni Port,
- Paris BSITM TGU,
- Roissy BSE T2BD TGU.

Attribution : Restaient 14 postes. L'Administration a toutefois, lors de la CAPC, retiré de l'ordre du jour 2 postes :
1°) Chef du Bureau de **Blois** : au motif que les candidats « *étaient trop jeunes et pas encore posés dans leur poste* » (il s'agit d'un candidat Chef de Service d'un bureau et de deux candidats Adjoints à des chefs de service d'un bureau),
2°) celui d'Adjoint au chef de division *ciblage et contrôle de la contrebande* (**DRD**) : candidat unique (déclassé par ailleurs pour un poste de nature similaire dans la même Direction), au motif que le poste ne pouvait être occupé immédiatement de manière opérationnelle.

Vote :
SOLIDAIRES a voté « pour » lorsque le candidat classé 1er a été retenu par l'administration, et « contre » dans le cas inverse.

Notre position : Vos représentants ont relevé les contradictions de l'administration qui montre régulièrement son intérêt pour la mobilité et est capable de confiner les agents dans leur spécialité, leur refusant la possibilité de changer de centre d'intérêt.
En effet des postes dits « à profil »[1] (9 au total) étaient proposés et, pour la 1ère fois (cf demande récente des 3 OS de la CAPC n°3[2]) encadrés par un *compte-rendu d'entretien et de motivation* suivis d'un avis, mis à la disposition des représentants du personnel. Si ces documents apportent *a priori* plus de transparence, ne risquent-t-ils pas d'entraîner la généralisation des postes à profil, lorsque ceux-ci n'ont aucune existence légale, ce qui est le cas pour la grande majorité d'entre eux ?
Un sujet à méditer (rappel : les notes encadrant les candidatures à profil peuvent conseiller ou exiger de prendre contact avec le responsable de service, sous peine d'être écarté. Aucun texte ne prévoit cependant cette procédure).

1 Une notion plus dangereuse qu'il n'y parait et à laquelle SOLIDAIRES s'oppose depuis toujours sauf exception dûment justifiée.
2 C'est-à-dire la CFDT, le SNCD-FO et SOLIDAIRES. En effet la CGT et l'UNSA ne sont pas représentatifs pour l'ensemble de la catégorie A.

On notera également la redondance d'arguments peu convaincants relayés par les représentants de l'Administration pour l'attribution d' 1 poste (à profil) dans un SCN, alors qu'un seul argument suffisait (règle de déontologie). *Vos représentants ont soutenu la candidature proposée par l'Administration sur la base de ce seul argument et voté pour le candidat classé en 2ème position.*

III – Tableau d'Avancement au grade d'IR2

Vocation : Le tableau d'avancement a recensé 334 collègues ayant vocation à être nommés au grade d'IR2 (cf note DG A-2 du 14/09/2016 : « *être I R 3 au 3ème Echelon* », « *appréciation au 31/12 de l'année de nomination* »).
Ce tableau ne présente qu'une difficulté particulière, le cas des candidats ayant statutairement vocation, mais qui ne sont pas proposés à la promotion suite à des avis de non proposition émanant des DR et en principe des DI et dont les élus ont connaissance.

Candidats : S'agissant des candidats proposés et retenus par l'Administration pour lesquels il n'y a pas motif à débat puisqu'ils sont retenus, l'administration applique une règle dite « *règle de gestion* » ventilant la promotion entre 2/3 d'experts et 1/3 de chefs de service.
En pratique les experts retenus sont les candidats les mieux classés au classement Sigrid et les chefs de service retenus sont classés après, parfois bien après (le détail : 71 experts, 32 Chefs de service/ soit 29% des candidats).

Non retenus : Les cas des candidats non retenus n'a pas été exposé par les représentants de l'Administration. C'est à l'initiative des représentants syndicaux que la sous-directrice a été invitée à répondre, sur certains cas, aux interrogations et aux questions des représentants syndicaux.
Les situations de non retenus sont assez disparates et très inégalitaires, si l'on peut dire. Toutefois, les interventions syndicales, dont celles de vos représentants, ont relevé que la porte n'était pas définitivement fermée (d'où notre demande de le mentionner au PV de la CAPC/cf TA futur), option pouvant trouver sa source dans le libellé même de l'avis de la hiérarchie locale. L'hypothèse la plus emblématique concerne les Directeurs reprochant à l'IR3 Expert de ne pas faire preuve de capacité managériale... qualité exigée de l'IR3 Chef de Service !!! Un recadrage devrait être réalisé par le Bureau A 2. *La vigilance des candidats ne sera pas un luxe.*

Vote : Compte-tenu de la non proposition de candidats qui auraient dû selon les OS être retenus, celles-ci se sont unanimement abstenues lors du vote.
Les OS ont mentionné que le choix de l'abstention *ne remettait en aucune manière en cause la qualité des dossiers et la manière de servir des collègues retenus, promus au grade d' IR2.*

Pour conclure

À l'issue de la CAPC, Mme DEBAUX a souhaité évoquer différents sujets en utilisant un jargon pas toujours très compréhensible sur la forme, ni très cohérent sur le fond (*quoique*), sous-tendant cependant de **réelles inquiétudes**.

En vrac :

- il y a un problème avec le suivi des effectifs réels ; notre dossier est indéfendable, les effectifs sont à l'équerre mais il y a une inadéquation des ressources humaines avec les organigrammes ;
- il y a des services en surnombre alors que d'autres services sont en sous-effectifs (*personne n'a osé demander la liste des services en surnombre qui devait tenir sur un ticket de métro) ;*
- il existe une grande souffrance au travail (*comme à la Poste* ?) ;
- interrogation sur le choix de laisser les crédits aux BOP (des DI) ou de les centraliser à Paris.
- la règle des 2 ans de maintien dans le poste avant fermeture d'un service amplifie les problèmes.

Vos représentants n'ont pas souhaité engager un échange, l'objet de cette intervention – non prévue à l'ordre du jour- étant à l'évidence destinée à **préparer les esprits** par représentants syndicaux interposés.

Conclusion : de grandes manœuvres sont en préparation et le plus dur semble à venir.

Pour SOLIDAIRES siégeaient Jacques CHEMINET et Anne SIMON. Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à les contacter.